

*Les Indiens—Loi*

● (1430)

**M. Jack Shields (Athabasca):** Monsieur le Président, la loi sur les Indiens a été imposée au peuple indien il y a 100 ans. Cette mesure adoptée par le Parlement où nous siégeons aujourd'hui imposait la loi à tous les Indiens du Canada.

Ce sera une journée historique si le projet de loi à l'étude est adopté parce qu'encore une fois, la Chambre imposera sa loi aux Indiens du Canada. Quand donc cette attitude paternaliste disparaîtra-t-elle?

J'ai parlé à certains de mes électeurs du nord-ouest de l'Alberta et à certains membres de bandes indiennes. Je n'ai pas encore trouvé un seul Indien inscrit... je voudrais bien que l'honorable représentante de Broadview-Greenwood (M<sup>me</sup> McDonald) m'écoute. J'ai eu la courtoisie d'écouter ce qu'elle avait à dire. Elle devrait peut-être écouter les autres à son tour. C'est peut-être antiparlementaire, mais je ferai la même chose quand ce sera votre tour. A ma connaissance, il n'y a pas un seul Indien inscrit pour nier que la loi sur les Indiens soit injuste envers les femmes. Personne, pas un chef, pas un conseiller de bande, pas un membre d'une bande de ma circonscription, ne m'ont dit que cet article ne devait pas être supprimé ou que les articles discriminatoires ne devaient pas être supprimés. Tous veulent que cette disposition soit supprimée parce qu'elle manifeste une discrimination flagrante à l'endroit des femmes indiennes. C'est la Chambre des communes qui est à l'origine de cette injustice faite aux Indiennes du Canada.

Qu'allons-nous faire maintenant? Pensez-y un instant. Nous allons non seulement abroger les dispositions discriminatoires de la loi sur les Indiens, mais encore imposer au peuple même dont nous disons qu'il devrait être autonome et prendre ses propres décisions, au peuple même à qui nous disons que nous ne devrions pas être paternalistes, une mesure qui va permettre aux victimes de la discrimination causée par l'ancienne loi de réintégrer leur bande.

Les députés se rendent-ils compte de l'effet que cela aura pour de nombreuses bandes dans tout le pays? Ce sera presque un génocide, un génocide culturel. On rendra leurs droits à des femmes qui les ont perdus soit parce que leur mari s'est affranchi avec toute sa famille, soit parce qu'elles ont épousé des non-Indiens. Mais la loi le voulait ainsi. Ce ne sont pas les bandes indiennes qui ont fait la loi, mais bien le gouvernement.

Nous refaisons exactement la même chose ici. Des gens redeviennent membres des bandes. L'une de ces personnes, dont a fait mention à la Chambre le député de Broadview-Greenwood, est une citoyenne américaine qui exige le statut d'Indienne visée par un traité dans une réserve canadienne. Songez-y un moment.

Les députés savent-ils ce que cela représente? Un problème que la Chambre a reconnu lorsqu'elle a adopté, il y a des années, une loi sur les Indiens qui est discriminatoire à l'endroit des femmes indiennes, est renvoyé aux Indiens. Au lieu d'avoir le courage d'abroger la disposition discriminatoire de la loi, la Chambre s'est cru obligée de faire que les femmes et enfants en question soient réintégrés dans les bandes. La Chambre des communes n'a pas le courage d'indemniser les femmes même si c'est elle qui est à l'origine du problème. Elle renvoie le problème aux Indiens pour qu'ils le résolvent à sa place.

Il n'y a eu aucune discussion sur les modalités d'indemnisation. De fait, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro), qui cherche à faire adopter ce projet de loi, a déclaré au comité qu'il ne pouvait pas garantir aux bandes que le gouvernement fédéral serait en mesure de les indemniser de leurs pertes financières si ces femmes et enfants décidaient de revenir. Quand on demande aux fonctionnaires combien de femmes et d'enfants reviendront vivre dans les réserves, ils sont incapables de répondre. Toutefois, le ministre affirme sans crainte qu'ils sont peu nombreux.

Permettez-moi de vous signaler qu'il y a bon nombre de réserves dans ma circonscription et certaines autres en Alberta et en Saskatchewan où des gens reviendront vivre. Même s'ils ne vont pas s'y installer, étant donné qu'ils figurent sur les listes de la bande, ils ont droit aux fonds provenant des recettes du pétrole et du gaz. Ces bandes, à l'aide d'une ressource qui s'épuise, commencent à organiser leur vie économique pour sortir leurs concitoyens du pétrin où nous les avons précipités. Ils le font de leur propre initiative avec leurs propres fonds. Il est vrai que le Parlement adopte maintenant un document historique. Il replongera ces mêmes gens dans le pétrin. Je connais une bande actuellement dont la population sera triplée. Il s'agit d'une bande qui touche des redevances pour le pétrole et le gaz que recèlent ses terres.

C'est assurément une injustice foncière qui frise l'immoralité, que la Chambre adopte un projet de loi et s'en lave les mains comme Ponce Pilate et oblige les bandes à régler le problème.

Je voudrais que les députés viennent dans ma circonscription visiter certaines réserves, y compris les plus pauvres. Je pense actuellement à la réserve de la bande Janvier. La moitié de la population de Janvier est composée d'Indiens conventionnés et l'autre moitié de Métis. Ils sont apparentés. Ils ont été affranchis. Certains d'entre eux se sont mariés en dehors de la réserve, étant parfaitement conscients de ce qu'ils faisaient. Les membres actuels de la bande ne réussissent pas à fournir des logements adéquats dans les réserves. Si le projet de loi est adopté, les effectifs de la bande vont doubler. Et ils seront dans la misère parce que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le gouvernement du Canada ne peuvent promettre qu'ils fourniront les fonds nécessaires pour assurer la subsistance de la bande.

J'ai peine à m'imaginer que, chaque fois que les Indiens demandent au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et à des députés de supprimer les dispositions discriminatoires de la loi sur les Indiens, nous refusons de le faire. Pourquoi disons-nous que nous sommes mieux placés pour juger, que nous du Canada central, députés des Communes, nous sommes les meilleurs juges en la matière? Le gouvernement affirme qu'il redonnera à toutes les femmes leurs droits perdus mais jusqu'aux années 50 seulement. Quiconque a perdu ses droits avant 1950 ne pourra les regagner contrairement à celles qui les ont perdus par la suite. Est-ce que cela est conforme à la Charte des droits et des libertés? Si le gouvernement veut rétablir rétroactivement les droits à partir des années 50, il conviendrait mieux de remonter au début de la loi sur les Indiens. Combien de personnes seront alors touchées?